



## Fiche de Conseils pour Intégrer la Localisation dans l'ABH et le PRH

---

### Général

- Faire explicitement référence aux pratiques et stratégies de localisation dans l'ABH / PRH.
- Organiser des séances d'information sur le processus ABH / PRH pour les ONGN dans la langue locale.
- Veiller à ce que les ONG nationales soient invitées aux ateliers sur la planification de l'ABH et du PRH afin d'orienter la sélection des priorités sur la base de la réalité du terrain.
- Veiller à ce que l'ABH / PRH intègre les points de vue, les connaissances et les données d'un large éventail d'acteurs locaux (société civile, secteur privé, universités, diaspora).
- Assurer la consultation des autorités nationales tout au long du processus, si cela est approprié et possible.
- Traduire le document final de l'ABH / PRH dans les langues locales.
- Encourager les partenaires locaux à utiliser ces documents à leurs propres fins opérationnelles.

### Aperçu des Besoins Humanitaires (ABH)

- Faire explicitement référence à la localisation dans le chapitre « Aperçu des besoins », si cela est pertinent.
- Faire explicitement référence au rôle des acteurs locaux et à la participation des membres de la communauté dans la collecte et l'analyse des données.
- Dans le chapitre « Présence opérationnelle », ventiler les données selon le type de partenaires, qu'ils soient nationaux ou internationaux.
- Dans le chapitre « Capacité opérationnelle », mentionner l'importance du renforcement des capacités institutionnelles des partenaires, si cela est pertinent.
- Ventiler les catégories « personnes atteintes » et « financement » par type d'agence ayant fourni les services (gouvernement local, ONGN, ONGI, ONU), y compris dans les cartes adjointes au narratif.

### Plan de Réponse Humanitaire (PRH)

- Indiquer la structure de gouvernance (direction et co-direction) du groupe sectoriel/cluster et, si cela est pertinent, la stratégie de transition vers une co-direction locale.
- Donner la priorité aux services fournis par les acteurs locaux, lorsque cela est possible.
- Ventiler toujours les données par type de partenaires (acteur national/local et international).
- Ventiler les indicateurs du groupe sectoriel/cluster (ou la proportion de la réponse du cluster) qui sera fournie par les acteurs locaux et internationaux.
- Faire explicitement référence à des résultats en matière de renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux dans le cadre de la réponse du cluster.
- Faire référence à l'importance des partenariats avec les acteurs locaux et aux rôles complémentaires que peuvent avoir au sein du cluster les acteurs locaux et internationaux.
- Dans les plans de réponse et les fiches de projet, encourager les partenariats qui font appel à des approches de coaching et de mentorat, les détachements de personnel, l'accompagnement et la mise en œuvre conjointe, plutôt que l'octroi de financement de type sous-traitance/subvention.
- Dans la liste des organisations impliquées dans la réponse humanitaire et les financements disponible en annexe du PRH, différencier les acteurs locaux et les acteurs internationaux.

Au nom du GPC, le CP AoR a compilé des exemples d'intégration de la localisation dans les ABH et PRH des précédentes années. Si vous souhaitez accéder à ces exemples ou si vous avez besoin de soutien pour plaider pour l'inclusion des recommandations mentionnées ci-dessus, veuillez contacter le service d'assistance du GPC / AoR.